

RECTIFICATIFS**Rectificatif à l'action commune 2004/552/PESC du Conseil du 12 juillet 2004 relative aux aspects de l'exploitation du système européen de radionavigation par satellite portant atteinte à la sécurité de l'Union européenne**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 246 du 20 juillet 2004)

Page 30, au considérant 1:

au lieu de: «Le règlement ... a institué une agence communautaire, appelée Autorité européenne de surveillance (AS) du système mondial de navigation par satellite (GNSS).»

lire: «Le règlement ... a institué une agence communautaire, appelée Autorité de surveillance (AS) du GNSS européen.»

Page 30, article 2, au paragraphe 1:

au lieu de: «... arrête les instructions à donner à l'Autorité européenne de surveillance (AS) du GNSS et au concessionnaire du système.»

lire: «... arrête les instructions à donner à l'Autorité de surveillance (AS) du GNSS européen et au concessionnaire du système.»

Rectificatif au règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 277 du 21 octobre 2005)

Page 23, article 51, paragraphe 1:

a) au premier alinéa:

au lieu de: «1. Lorsque les bénéficiaires recevant des paiements au titre de l'article 36, points a) i) à iv), ...»

lire: «1. Lorsque les bénéficiaires recevant des paiements au titre de l'article 36, points a) i) à v), ...»

b) au second alinéa:

au lieu de: «... lorsque les bénéficiaires recevant des paiements au titre de l'article 36, point a) v), ne respectent pas ...»

lire: «... lorsque les bénéficiaires recevant des paiements au titre de l'article 36, point a) iv), ne respectent pas ...».
